



---

<b>Nombre de membres en exercice</b> : 8	<b>Séance du mardi 25 juin 2019</b> L'an deux mille dix-neuf et le vingt-cinq juin à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 21 juin 2019, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.
<b>Présents</b> : 5	
<b>Votants</b> : 5	<b>Sont présents</b> : Pierre Didier LAMOUREUX, Mayder MARAN, Jérôme TROLLIET, Frédéric ARROYO, Michel POSSAMAÏ <b>Excusés</b> : Marie-Thérèse LESTAGE, Jérôme PANCHE, Laurence LEROY <b>Secrétaire de séance</b> : Mayder MARAN

---

Mayder MARAN est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Dans le public, Lesley-Ann DANSOT assiste à la séance.

#### intervention - présentation d'une solution de mutuelle pour les Gornacais

Monsieur le Maire présente les intervenants du groupe Axa. Ils viennent présenter et proposer la Complémentaire santé « Ma Santé », produit standard d'AXA, aux habitants à des conditions tarifaires promotionnelles.

L'offre AXA, à condition qu'elle soit acceptée formellement, est valable du 1 avril 2019 jusqu'au 30 septembre 2019. Pour toute proposition signée entre le 1 août 2019 et le 30 septembre 2019, les demandes d'adhésion bénéficieront de l'offre pendant 2 mois maximum.

Les habitants intéressés seraient adressés par la Commune à AXA France. AXA France commercialiserait lesdits contrats d'assurance par l'intermédiaire de ses réseaux d'agents généraux d'assurance toutes branches ou de salariés commerciaux.

Les habitants devront justifier de leur qualité de résident à Gornac.

Les rôles de la commune seraient de signer la convention avec Axa et d'informer les habitants de cette offre promotionnelle. Lors de demandes d'administrés, les agents de la Commune de Gornac devront systématiquement réorienter les demandeurs vers le conseiller territorial d'Axa.

#### Protection de l'environnement

##### Réunion publique extinction partielle de l'éclairage public

Monsieur le Maire présente le document déposé dans les 220 boîtes aux lettres de Gornac. Il s'agit de l'organisation de la réunion publique dans le cadre de l'extinction partielle du bourg.

Celle-ci aura lieu le 5 juillet 2019 à 18h30 à la salle des fêtes.

Monsieur le Maire précise qu'il serait judicieux que l'ensemble du conseil municipal soit présent.

Par ailleurs, il rappelle que cette réunion est ouverte à tous, Gornacais ou non.

#### Lieux du projet de l'extinction partielle

Monsieur le Maire présente les plans des lieux potentiellement concernés et indique que ces secteurs sont en cours d'étude par le SDEEG.

Jérôme TROLLIET demande si quelqu'un a déjà connu le bourg sans éclairage public, lors de tempête par exemple. Les présents répondent par la négative.

Monsieur le Maire précise qu'il sera toujours possible de remettre manuellement la commande, notamment pour que l'Esplanade Fongrave (concernée par le dispositif) soit éclairée lors d'évènements.

#### **Associations et animations**

##### Assemblée générale de l'association du Moulin du Haut Benauge

Monsieur le Maire dit avoir eu l'actuel Président au téléphone. Ce dernier est disponible le 22 juillet 2019 à 18h30 ; l'assemblée générale aura donc lieu à la salle Pierre Perromat à l'Esplanade Fongrave.

Monsieur le Maire présente le document distribué aux Gornacais. Il indique qu'il est important de promouvoir le Moulin du Haut Benauge. Cet ancien bâtiment doit être ouvert aux visiteurs. Des animations pourraient y avoir lieu. L'office de tourisme soutient les initiatives locales touristiques.

Monsieur le Maire précise qu'une Gornacaise est intéressée pour s'occuper de l'association. Il semblerait qu'elle soit dynamique et pleine d'idées.

##### Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle les faits. Lors de précédentes séances du conseil municipal, il avait été décidé de faire participer financièrement les associations à la mise en place de panneaux d'affichages. Cela se traduisait par une baisse de 5% des subventions des associations bénéficiaires.

Suite à l'évolution du contenu de ces panneaux d'entrées de bourg et après divers échanges, Monsieur le Maire propose de ne pas retenir 5% du montant de la subvention aux associations mais d'allouer le montant prévu initialement. 6 associations étaient concernées

par cette mesure.

### Subventions aux associations - BP 2019 - DE 2019 011

*Annule et remplace les subventions de l'annexe du budget*

*Après discussion, le Conseil Municipal souhaite allouer les subventions ci-dessous aux associations :*

<i>Aide à domicile</i>	<i>120€</i>
<i>Amicale des donneurs de sang</i>	<i>40€</i>
<i>Association Culture et Loisirs</i>	<i>300€</i>
<i>Atelier Théâtre Gornac</i>	<i>150€</i>
<i>CCAC Algérie Maroc</i>	<i>50€</i>
<i>Club des aînés de la Bastide</i>	<i>150€</i>
<i>Club aéromodélisme</i>	<i>100€</i>
<i>Comité des fêtes</i>	<i>3 000€</i>
<i>Jeunes Sapeurs-Pompiers</i>	<i>150€</i>
<i>Moulin du Haut Benauge</i>	<i>200€</i>
<i>Amicale pompiers</i>	<i>250€</i>
<i>Société de Chasse</i>	<i>160€</i>
<i>Union nationale des combattants</i>	<i>50€</i>
<i>USEP du Haut Benauge</i>	<i>300€</i>

*Votants : 5*

*Pour : 5*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### Comité des fêtes

Monsieur le Maire précise au Président du Comité des fêtes, également conseiller municipal présent, que la subvention sur l'exercice comptable 2018 ne sera pas versée à l'association. Le bilan financier et le bilan moral n'ont pas été communiqués à la Mairie.

### Santé

#### Qualité de l'eau

Monsieur le Maire rappelle que les destinataires de factures de la Saur par courrier ont également reçus un document concernant la qualité de l'eau.

Il y est noté : « bactériologie : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité ; physico-chimie : 100% des échantillons analysés lors du contrôle sanitaire ont révélé une eau conforme aux limites de qualité ».

Afin d'informer la population au mieux, un encart sera prévu dans le prochain Echo de Gornac.

## **Urbanisme**

### **Rénovation salle des fêtes - Dépôt du permis de construire - DE 2019 012**

*Suite à la dernière prise en compte des modifications demandées par le conseil municipal, Monsieur le Maire propose de déposer la demande de permis de construire pour la rénovation de la salle des fêtes.*

Votants : 5  
Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 0

## **Questions diverses**

### **Mise à disposition des salles aux associations**

Une autoentrepreneuse d'une association Gornacaise a formulé une demande pour l'utilisation de la salle. Depuis le début de l'année, cette personne utilise la salle des fêtes pour proposer une activité sportive. Cette même personne va peut-être devenir salariée d'une association bordelaise. Elle demande si cette association bordelaise pourra toujours bénéficier de la gratuité de la salle des fêtes.

Le conseil municipal est formel, la gratuité de la salle s'adresse aux associations du territoire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, soit 50 communes.

Si cette personne souhaite utiliser la salle des fêtes gratuitement, elle doit proposer son activité via une association locale.

Monsieur le Maire rappelle que toutes les associations utilisatrices de salles communales doivent fournir leur attestation d'assurance ainsi que le bilan moral et financier.

### **Tiers lieu - tarification**

Après avoir pris connaissance des tarifs des tiers lieux environnants, le conseil municipal souhaite pratiquer les tarifs suivants :

	openspace (4 maximum)	bureau partagé (2 maximum)	bureau individuel
4j/mois/per.	15€	20€	x
8j/mois/per.	30€	40€	x
12j/mois/per.	45€	60€	x
temps plein/per.	80€	100€	150€

ponctuel :

18€/jour

10€/demi-journée

Tiers lieu - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Monsieur le Maire indique qu'il a interrogé Monsieur le Sous-Préfet pour connaître le résultat de dépôt du dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de Tiers lieu.

Il rappelle aux présents que le montant demandé est de 25 063.20€.

Monsieur le Sous-Préfet lui a dit que le dossier de Gornac avait été accepté et que les notifications devraient parvenir en Mairie par courrier.

La prochaine séance aura lieu le 16 juillet 2019 à 20h45.

La séance est levée à 23 heures.

LAMOUREUX Pierre Didier	
MARAN Mayder	
TROLLIET Jérôme	
ARROYO Frédéric	
POSSAMAÏ Michel	